

Pièces ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété et signé.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire-IBAN (ou copie lisible).	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles couvrant les 4 années d'engagement, mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire. ⁽¹⁾	En cas d'installation à titre principal (ITP) ou à titre secondaire (ITS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité.	En cas d'installation progressive (IP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts à jour.	En cas d'installation en société et si les statuts ont été modifiés depuis le paiement de l'acompte de la DJA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme et attestation de validation du PPP.	En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole (CPA) et si le versement de la 2ème fraction de la DJA n'a pas été demandé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de synthèse comptable couvrant les 4 années du plan d'entreprise (PE). (annexe 4) ou attestation signée du comptable ou attestation sur l'honneur signée par le bénéficiaire s'il réalise lui-même sa comptabilité	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des comptabilités de gestion établies par un centre de gestion ou par le bénéficiaire couvrant les 4 années du PE.	En l'absence de transmission de la fiche de synthèse comptable ou si c'est le bénéficiaire qui réalise lui-même sa comptabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de déclaration pour le contrôle de fin de PE. (annexe 5)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copies des factures ⁽²⁾ , contrats de crédit-bail et de location longue durée pour les investissements prévus au PE n'apparaissant pas dans le fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé parcellaire MSA	En l'absence de déclaration PAC instruite en DDT au cours des 12 derniers mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes relatifs au foncier (bail, factures ⁽²⁾ , convention de mise à disposition, etc...)	En l'absence de déclaration PAC et du relevé parcellaire MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos de l'affichage de la publicité FEADER : une photo de près permettant de vérifier le contenu de la publicité et une photo de loin permettant de vérifier son positionnement sur un lieu de l'exploitation agricole visible du public.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'identité ou passeport	En cas de péremption de la pièce fournie lors du dépôt de la demande de DJA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DANS LE CADRE DE LA MODULATION VALEUR-AJOUTÉE ⁽³⁾

Critère de modulation	Pièces ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
Nouvel atelier de production ou diversification Créer un nouvel atelier de production ou une nouvelle activité de diversification basée sur l'activité agricole, représentant à minima 10% de la PBS* de l'exploitation en moyenne entre l'année 2 et l'année 4.	Annexe 4 dûment complétée, ou en cas de mise en place tardive de l'atelier les factures prouvant des investissements consistants réalisés pour la mise en place du nouvel atelier ou de l'activité de diversification.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atelier de transformation : Maintien ou création (ateliers collectifs ou individuels) Maintenir ou créer un atelier de transformation ou prendre des parts dans un atelier de transformation collectif (CA réalisé sur cet atelier représentant à minima 10% du CA de l'exploitation sur l'une des 4 années).	Annexe 4 dûment complétée, ou en cas de mise en place tardive de l'atelier les factures prouvant des investissements consistants réalisés pour la mise en place du nouvel atelier.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente en Circuit court ou point de vente directe : Maintien ou création prévue – (ateliers collectifs ou individuels) Commercialiser au moins une partie de sa production en circuit court ou en vente directe, ou créer un point de vente directe, représentant au moins 10 % du CA de l'exploitation sur l'une des 4 années.	Annexe 4 dûment complétée, ou en cas de mise en place tardive de l'atelier les factures prouvant des investissements consistants réalisés pour la mise en place du nouveau point de vente.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atelier label rouge – Maintien ou création Avoir une production au moins en label rouge	Déclaration d'identification.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation peu consommatrice de foncier à forte valeur ajoutée (VA > 3000€/ha) Dégager une valeur ajoutée supérieure à 3000€/ha en moyenne entre l'année 1 et l'année 4	Annexe 4 dûment complétée.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**PBS (Production Brute standard) : potentiel de chiffre d'affaires calculé par l'administration à partir d'unités de productions (effectifs ou surfaces), selon une grille régionale établie par le Service Régional d'Information Statistique de la DRAAF.*

DANS LE CADRE DE LA **MODULATION EMPLOI** ⁽³⁾

Critère de modulation	Pièces ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
<p>Création d'exploitation ou associé supplémentaire Réaliser l'installation au sein d'une société sans augmentation de foncier ou sur une exploitation créée ex-nihilo. Le jeune agriculteur peut également s'engager à créer une nouvelle société à son initiative au cours des 4 ans.</p>	<p>Si la création a eu lieu au cours des 4 années du Plan d'Entreprise, demander les statuts de la société créée.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Création d'emploi salarié sur l'exploitation (min 0,25 ETP) S'engager à créer au moins un emploi salarié nouveau par rapport à ceux déjà présents dans l'exploitation avant l'installation du JA, de 0.25 UTA (unité de travail annuel) minimum en moyenne sur les 4 années du plan d'entreprise</p>	<p>Tous documents probants et officiels permettant de vérifier l'emploi d'un nouveau salarié à minima à hauteur de 0.25 UTA en moyenne sur les 4 années du PE (contrats de travail accompagnés le cas échéant des notifications de modifications de quotité de travail en cours de contrat et les bulletins de salaire, registre du personnel ou attestation MSA indiquant les mentions nécessaires au contrôle)</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Adhésion à un groupement d'employeurs (existant ou nouvelle adhésion) Adhérer à un groupement d'employeurs à partir de l'année 2 et y avoir recours 25 jours minimum sur la période.</p>	<p>Factures⁽²⁾ ou attestation prouvant l'adhésion et l'utilisation minimale de 25 jours pour les années 2, 3 et 4.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Adhésion à un service de remplacement (nouvelle adhésion) Adhérer à un service de remplacement à partir de l'année 2 minimum.</p>	<p>Factures⁽²⁾ ou attestation prouvant l'adhésion pour les années 2, 3 et 4.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Parts sociales en CUMA Posséder des parts sociales dans une CUMA à partir de l'année 2 minimum.</p>	<p>Factures⁽²⁾ ou attestation prouvant l'adhésion pour les années 2, 3 et 4.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DANS LE CADRE DE LA **MODULATION AGRO-ÉCOLOGIQUE** ⁽³⁾

Critère de modulation	Pièces ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
<p>Agriculture biologique et AOC/AOP, IGP Être certifié partiellement ou en totalité en agriculture biologique ou produire une AOC/AOP, IGP (hors filière viticole).</p> <p>Performance environnementale Contractualiser une mesure agro-environnementale avant l'année 4 (MAEC).</p>	<p>Attestation de certification AB ou justificatif de la production d'une AOC/AOP/IGP.</p> <p>Aucune pièce supplémentaire à fournir.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Performance environnementale Adhérer à un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental. (GIEE)</p>	<p>Attestation d'adhésion ou factures pour les 4 années du Plan d'Entreprise.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Performance environnementale Posséder une certification environnementale de niveau 2 ou 3.</p>	<p>Attestation positionnement de niveau 2 ou 3.</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Performance environnementale <u>Agroforesterie (maintien ou création) :</u> Exploiter la totalité ou une partie de ses parcelles en agroforesterie telle que définie dans la nomenclature PAC. Plantation de 50 arbres/ha à 100 arbres/ha sur une surface minimale de 0,5 ha d'un seul tenant.</p>	<p>Visite sur place permettant de valider ce critère + factures des fournitures</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾ et en l'absence de déclaration PAC instruite en DDT au cours des 12 derniers mois.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Performance environnementale Exploiter au moins 5% des terres arables en légumineuse en année 4 (hors (SIE).</p>	<p>En l'absence de déclaration PAC : Plan d'assolement + factures des semences</p>	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾ et en l'absence de déclaration PAC instruite en DDT au cours des 12 derniers mois.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Démarche de progrès Adhérer à un groupe de développement ou groupe opérationnel du Partenariat Européen d'Innovation (PEI).</p>	<p>Si « groupe de développement » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation d'adhésion et de participation au groupe de développement ou à l'organisme de développement financé par le CasDAR ou une copie du contrat d'engagement avec l'OPA lié, pour les années 2, 3 et 4. <p>Si groupe opérationnel du PEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation d'adhésion et de participation au groupe, pour une année du Plan d'Entreprise. 	<p>En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DANS LE CADRE DE LA MODULATION DE PROJET A COÛT DE REPRISE/MODERNISATION IMPORTANT ⁽³⁾

Critère de modulation	Pièces ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
Identifier les investissements inscrits à son plan d'entreprise qui activent cette modulation, conformément aux dispositions définies par l'instruction technique DGPE/SDC/2022-361.	Liste des immobilisations et les factures ⁽²⁾ correspondantes pour les investissements ne figurant pas dans la liste des immobilisations (ou autres pièces justificatives probantes) à minima à hauteur des montants d'investissements engagés, autrement dit correspondant au montant d'investissement minimum pour la tranche concernée. Un investissement prévu au départ peut être remplacé par un autre investissement éligible dans le cadre de cette modulation.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁽¹⁾ Si le régime de protection sociale du jeune agriculteur ne corrobore pas la forme d'installation choisie lors de la demande de DJA, ce dernier peut apporter des éléments complémentaires pour appuyer sa situation.

⁽²⁾ Les factures devront obligatoirement comporter la mention « FACTURE ACQUITTÉE LE .../.../... ». Cette mention sera portée par le fournisseur, qui signera et apposera le cachet de sa société. A défaut, vous devez produire à l'appui de votre demande de paiement, une copie des relevés bancaires correspondants.

⁽³⁾ Les pièces justificatives par modulation sont définies dans le document d'accompagnement intitulé : « Annexe 1_ Note AG_IT fin PE »

⁽⁴⁾ Les modulations pour lesquelles vous vous êtes engagé figurent dans la « convention relative à l'attribution d'une aide de l'Etat/Région et du FEADER au titre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (type d'opération 6.1.1) du programme de développement rural de Bourgogne » – document transmis par la DDT de votre département (ou la Région BFC) lors de votre installation.

⁽⁵⁾ Les pièces justificatives déjà transmises dans le cadre de votre demande d'aide à l'installation ne seront pas à retransmettre, veuillez prendre soin de cocher la case : " *Pièce déjà fournie à l'administration* "

- Conformément au règlement communautaire n°2021/2116 du 2 décembre 2021 et aux textes pris en son application, l'Etat membre est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER. Dans ce cas, son nom (ou sa raison sociale), sa commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans.
- Les données personnelles collectées sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants dans le cadre des missions d'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Elles peuvent également être transmises aux partenaires et cofinanceurs. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2034.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), il peut accéder aux données le concernant ou demander leur effacement. Il dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 4 square Castan – CS 25031 - BESANÇON CEDEX ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr.
- Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles il peut contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (4 square Castan – CS 25031 - BESANÇON CEDEX, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).